

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2021 salle DUBOEUF :

présents : Mr DAVAL, M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, Mrs DALLIERE J, BARRET C, SOUCHON M, BARRAU D, Mmes DALLIERE C, GUILLOT M, GEORGES M.

Absent excusé : Mme LAURENT E, M. CHAFFAL M

Secrétaire de séance Mme DALLIERE Carole

M. DAVAL Marius remercie les membres présents. Il présente ses vœux de bonne année malgré la conjoncture de la COVID 19 qui est toujours présente et qui le sera encore une bonne partie de l'année.

Le compte rendu du 2 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius – Maire – le Conseil traite les dossiers suivants :

Ordre du Jour :

- Legs DALBEIGUE :

Le Legs a été signé à l'office notarial de Saint Germain Laval le 28 décembre 2020. Une commission composée de M. SOUCHON, M. BARRAUD, Mme DUBOST, M. BARRET et M. MANGAVEL se charge de faire l'inventaire très précis de ce que dispose ce legs. Bien immobilier, bien mobilier, bien matériel et immatériel. Dans l'immédiat le bois sera proposé à la vente aux habitants de Saint Martin la Sauveté et Saint Marcel d'Urfé au prix de 40 € le stère avec une inscription en mairie qui se terminera le 7 février 2021. Chacun devra venir récupérer le bois. En fonction des quantités demandées, les commandes pourront être modifiées. La propriété étant louée, il y aura l'avenant au bail à voir.

- Bilan annuel de la station-service :

M. GOFFOZ présente les chiffres de la station-service. Cette année malgré le confinement, le volume de carburant consommé est de 244249 litres. Soit une moyenne journalière de 669.20 litres. La marge brute est de 6.06 %. Il faut rappeler que la station-service de Chalmazel est aussi gérée par la mairie, les commandes et livraisons de carburant sont gérées par M. GOFFOZ, ils ont eu aussi la même progression, en sachant qu'eux n'ont que 2 pompes (gazole et SP 95)

- Antenne ATC:

Il est rappelé que le promoteur ATC ne veut pas du lieu-dit Monmerle, trop loin du bourg, et que le conseil municipal ne veut pas l'antenne au Belvédère. Des demandes auprès de particuliers ont déjà été effectuées. Le promoteur rétorque, que même si le conseil municipal se prononce contre, le préfet autorisera afin de couvrir les zones blanches. Une proposition est faite au conseil sur le terrain communal de l'Horme. Un vote a eu lieu, sur 13 votants, 10 non et 3 oui.

- Recrutement :

Afin de remplacer l'agent administratif parti en retraite, un agent a été recruté au 1^{er} février 2021 à 20 h par semaine, 4 h tous les matins avec formation à suivre.

Deux journées ont été consacrées à l'entretien des différents candidats. 7 personnes ont été reçues.

- Commission bâtiment :

M. MANGAVEL informe le conseil municipal que sa commission s'est réunie. Différents sujets ont été soulevés :

- Proposition maison Bartholin : un courrier de Mme Bartholin Huguette est arrivé en mairie pour nous proposer l'achat de l'ancien magasin de service funéraire. Il serait peut-être envisagé d'installer un cabinet dentaire, parking proche, bien situé dans le bourg. Lundi 25 janvier M. Larivière viendra voir le bien afin de voir si l'étude est réalisable ou pas. Le conseil ne peut pas se prononcer dans l'immédiat.
- Les devis sont arrivés pour le clocher, après étude les 2 entreprises ne font pas le même traitement de la toiture. La commission se pose la question si le clocher est une priorité. L'électricien a demandé à faire l'escalier qui monte au clocher, car en très mauvais état.
- Une recherche de terrain avait été entreprise afin de déposer une bâche à eau pour la sécurité incendie du « coin ». Après échange avec M. FOREST, celui-ci a signé une convention d'utilisation de sa parcelle pour déposer la bâche à eau. Les agents d'entretien iront préparer le terrain.
- Cité nouvelle, au mois de décembre nous avons 2 logements de vacants. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ils sont occupés à nouveau.
- Les domaines sont venus estimer le bâtiment tout est là. Il faut savoir que c'est une estimation, et comme la commune n'a pas plus de 2 000 habitants, nous pouvons nous passer de leur service.
- Afin d'ouvrir rapidement la maison des traditions, il faut faire intervenir les différents corps de métier.

- Commission culture :

M. GOFFOZ informe qu'il y a à faire le point sur les photos de St Martin actuelles et les lieux touristiques, si c'est utile nous irons refaire des photos (à définir avec le Groupe de travail chargé de réaliser l'expo)

Récupérer auprès de la population des photos anciennes (annonces panneau Pocket affichage et journal)

Je vais commencer à travailler sur les textes reprenant l'histoire et les traditions de St Martin pour les proposer à la commission au 1^{er} trimestre.

Bulletin municipal

Première réunion pour le bulletin de 2021 en Avril

Commémorations

L'organisation des commémorations a déjà été réalisée. On la mettra en place en 2021, avec la participation du conseil municipal des enfants.

- Agence Postale

Une étude de fréquentation sur 4 mois fait ressortir une moyenne de fréquentation de 9.7 personnes par jour. Seul le mercredi à une fréquentation plus faible (5.9 personnes). Nous déciderons au niveau du conseil s'il est nécessaire de conserver le mercredi ouvert. Après débat, il est décidé de conserver les mercredis ouverts.

- Conseil Municipal d'enfants

Il a été proposé aux 2 écoles de Saint Martin la Sauveté de créer un conseil municipal des enfants. Après rencontre avec les directrices, l'appel a été lancé auprès des enfants du CE2 au CM2. 5 enfants du RPI seront à élire et 4 enfants à l'école St Joseph. Les enfants ont été très réceptifs à cette proposition. 7 enfants se sont présentés pour l'école St Joseph et 11 enfants pour le RPI. Les élections se sont déroulées dans les règles de l'art, le jeudi 21/01 au RPI et le vendredi 22/01 à l'école St Joseph. Les résultats seront affichés dans les 2 écoles. Une réunion a été proposée à l'ensemble des enfants s'étant proposé au vote, avec leur institutrice et un représentant des parents, mais au vu des circonstances dues à la covid 19, rien n'est maintenu pour le moment.

- Acte administratif avec le diocèse de Lyon :

Après différents échanges avec M. DERINCK représentant le diocèse de Lyon, les terrains appartenant au diocèse sont cédés à la commune de Saint Martin la Sauveté. Comme le Maire est rédacteur de l'acte administratif, il faut désigner le 1^{er} adjoint comme signataire de l'acte. M. GOFFOZ est donc désigné signataire pour l'acte administratif qui sera établi avec le diocèse. Adopté à l'unanimité des membres présents.

- Immondices derrière l'Église :

A la suite à différentes plaintes de déjections d'animaux derrière l'église, il a été décidé de prendre un arrêté sur des amendes qui seraient appliquées si des déjections animales ne sont pas ramassées par son propriétaire.

Questions diverses

- Annulation du permis de construire, M. ESSERTEL :

M. ESSERTEL a fait un courrier pour demander l'annulation de son permis de construire qu'il avait obtenu en 2016. La demande a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

- Saleuse :

Les agents de la commune de Saint Martin la Sauveté ont pu essayer avec l'agent de la commune de Saint Marcel d'Urfé, la gravillonneuse lors des grosses chutes de neige du mois de janvier. L'achat de tel matériel pourrait être envisagé. Cependant, il est demandé de couvrir le dépôt de sel afin d'offrir une meilleure qualité.

- Déchets de carton :

Il a été mis 2 containers supplémentaires pour les cartons du marché du dimanche matin. Afin de ne pas laisser les cartons à côté des poubelles, il sera envoyé aux primeurs un courrier leur demandant de bien plier les cartons, fermer les containers, et emmener le surplus.

Séance levée à 23 h 00

Le Maire

Marius DAVAL

